

CONDITIONS GENERALES – CELLULES-GRISES.BE

- 1.** Sauf conventions contraires, ces conditions générales de vente régissent nos travaux et fournitures. Ces conditions générales de vente sont seules d'application et annulent les conditions générales d'achat du client qui seraient contradictoires avec les présentes. L'acceptation d'un devis ou d'une facture vaut acceptation des présentes conditions générales.
- 2.** Les offres de Cellules-grises.be sont faites sans engagement et ne la lient qu'à partir du moment où elles ont été acceptées par le Client suivi d'une confirmation écrite ou électronique de la commande du Client par Cellules-grises.be.
- 3.** Sont seules valables les remises de prix écrites. Nous ne nous engageons, pour la durée stipulée sur les offres, que si nous avons pu disposer d'éléments nous permettant d'effectuer une évaluation précise. Sauf indications contraires, nos remises de prix ne prévoient pas de réserve pour corrections d'auteur ou modifications.
- 4.** Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne commencent à courir qu'à dater de la remise de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande. Le non-respect des délais exigés par le client ne peut motiver aucune diminution de prix, indemnité de retard ou annulation de commande. La tarification des travaux dont le délai exige une exécution en dehors des heures normales de prestation peut être majorée après avertissement.
- 5.** Nos factures sont payables à 30 jours date de facture. Les factures impayées à leur date d'échéance seront majorées de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt conventionnel de 12% l'an – à majorer du taux légal. En cas de défaut de paiement dans les huit jours de la mise en demeure, elles seront majorées de plein droit de 20% avec un minimum de 75 euros à titre de dommages et intérêts.
- 6.** Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance nous autorise à annuler la ou les commande(s) ou à suspendre les prestations sans autre avis, justification ou indemnité. Par ailleurs, Cellules-grises.be conserve la pleine propriété du matériel livré jusqu'à complet paiement du prix, des taxes et accessoires facturés au client.
- 7.** Toute facture sera considérée acceptée si elle ne fait pas l'objet d'une réclamation écrite endéans les huit jours de sa réception.
- 8.** Toute personne ou société qui passe commande avec prière de facturer à une tierce personne reste personnellement responsable du paiement. Toute personne ou société dont les commandes sont passées par l'intermédiaire d'une personne généralement connue comme étant à son service et habilitée à agir en son nom, se verra facturer les travaux commandés par cette personne. Elle ne pourra déclinier la responsabilité du paiement de la fourniture que si elle a fait savoir par écrit et à l'avance que la personne en question n'est plus autorisée à passer commande pour son compte.
- 9.** En cas d'erreur ou malfaçon, notre responsabilité se limite à l'exécution des corrections. Nous déclinons toute responsabilité pour les travaux exécutés avec du matériel contenant des erreurs, même si ces fournitures ont été vérifiées par nos soins. Nous déclinons toute responsabilité quant aux dommages subis par les documents, supports magnétiques ou tout autre objet qui nous sont confiés. Nos envois se font aux risques et périls des destinataires.
Dans l'hypothèse où Cellules grises.be ne pourrait se prévaloir d'une des causes d'exonération stipulées dans les présentes conditions générales, sa responsabilité ne pourra en tout état de cause être engagée qu'à concurrence des montants facturés aux clients, avec un maximum de 1.250€ par sinistre.
- 10.** Sauf accord préalable, toutes les données informatiques, telles que textes codés, programmes sources, lettrages et graphismes réalisés sur ordinateur, restent la propriété de Cellules-Grisés .be SPRL et ne seront pas fournies au client.
- 11.** Sous réserve des droits cédés ou concédés au Client en vertu d'une disposition contractuelle expresse, Cellules-grises.be conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, marques, brevets, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel réalisé en exécution du contrat, en ce compris le matériel de conception préparatoire (projets, maquettes, esquisses, etc.). Cellules-grises .be autorise néanmoins le Client à utiliser et à exploiter le matériel livré conformément à sa destination, dans les limites et aux conditions notamment financières, précisées dans l'offre, la facture ou tout autre document contractuel. Cette autorisation ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale du matériel par le client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc.). A défaut de précision ou en cas de doute quant à la portée de l'autorisation, la destination du matériel livré est réputée correspondre strictement à la première utilisation que le client en fait. Ce qui précède ne vaut que pour le matériel livré ou les créations définitives acceptées par le client: les projets, croquis, maquettes et autres travaux préparatoires ne peuvent en aucune façon être exploités sans l'accord écrit et préalable de la Cellules-grises.be. L'autorisation d'exploitation donnée au Client conformément à ce qui précède est subordonnée au respect par celui-ci de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement intégral des sommes dues à Cellules-grises.be, et le respect des droits intellectuels afférents au matériel et aux créations livrées.
- 12.** Le Client garantit Cellules-grises.be que les éléments qu'il lui remet pour l'exécution de ses commandes peuvent être librement utilisés pour les besoins de celles-ci, et il l'exonère de toute responsabilité à cet égard. Le Client garantit également Cellules-grises.be du respect des droits intellectuels d'autrui sur les éléments qu'il transmet à Cellules-grises.be pour l'exécution de ses commandes. Cellules-grises.be ne pourra dès lors pas être contrainte de payer quoi que ce soit à un tiers quelconque détenteur (et/ou exploitant) de tout droit intellectuel utilisé pour l'exécution desdites commandes.
- 13.** Cellules-grises.be n'assume aucune responsabilité éditoriale quant au contenu du matériel publicitaire réalisé à la demande du client ni quant aux informations diffusées auprès des prospects du client par l'intermédiaire de Cellules-grises.be
- 14.** Tout litige survenant entre Cellules-Grisés.be SPRL et son client sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles. Le droit belge est applicable.